

L'idée innovante

La Ville de Châlons-en-Champagne et la Communauté d'Agglomération Cités en Champagne ont souhaité s'associer pour organiser le premier Grenelle Local de l'Environnement, du 15 octobre 2008 au 15 avril 2009.

La grande innovation du Grenelle Local a été l'implication de tous les acteurs, à tous les stades du processus d'élaboration des recommandations des politiques publiques. A la différence des Agendas 21, les citoyens ont été aux côtés de l'ensemble des acteurs impliqués (élus, représentants des administrations d'Etat et territoriales, entreprises, associations...), de la première à la dernière réunion des six groupes de travail.

De plus, les thématiques des groupes de travail (Gestion de l'eau, Préservation du patrimoine naturel, Mode de production et de consommation durables, Promotion de nouveaux modes de transport et d'habitat, Maîtrise de la demande d'énergie, Information et sensibilisation) ont été fixées en fonction des enjeux pour le territoire de la Ville.

L'objectif recherché

Le Grenelle Local de l'Environnement a pour vocation de contribuer à l'émergence d'une nouvelle gouvernance "durable" des territoires.

Ainsi, l'objectif a été de prendre pleinement en compte, à l'échelon local, la nouvelle donne du développement durable ainsi que les attentes des habitants, au service d'un double objectif : constituer un outil d'aide à la décision pour les autorités locales : les propositions du Grenelle doivent servir de base aux décisions publiques qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années ;

favoriser la sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux : le Grenelle propose des actions pour l'amélioration des comportements et des gestes quotidiens.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Six thématiques prioritaires ont été retenues et ont fait l'objet de six groupes de travail :

Gestion de l'eau ;

Préservation du patrimoine naturel ;

Mode de production et de consommation durables ;

Promotion de nouveaux modes de transport et d'habitat ;

Maîtrise de la demande d'énergie ;

Information et sensibilisation.

Chaque Groupe de travail est mené par un Président et un vice-président, assistés d'un référent administratif et est ouvert à l'ensemble de la population. L'ensemble des participants bénévoles a eu pour mission de rédiger des fiches-action sur les priorités à mettre en œuvre.

Chaque groupe, autonome, a fixé son propre mode de fonctionnement et ses dates de réunions. Plusieurs réunions du Comité de pilotage ont permis de présenter l'avancée des travaux et de diffuser les propositions retenues.

Toutefois, l'ensemble des citoyens n'a pas pu participer au Grenelle Local de l'Environnement, c'est pourquoi une consultation téléphonique a été effectuée du 5 au 7 mai 2009 afin de recueillir les attentes des 24 250 foyers de l'agglomération. Les résultats du questionnaire

téléphonique ont permis de mettre en avant les actions considérées comme prioritaires par les habitants de la communauté d'agglomération.

Le contenu de la réalisation

Au terme des 180 jours de travail, associant les 13 communes de l'agglomération et 200 participants réguliers, les six groupes de travail ont pu remettre leurs travaux issus de plus de 33 séances plénières. Les 150 fiches produites, dont l'objet dépend à la fois de compétences communales mais également de compétences communautaires, se veulent être concrètes et applicables sur un échéancier allant d'un très court terme pour certaines à un moyen terme pour d'autres.

Par ailleurs, afin d'élargir le public concerné par cette consultation unique en France, 18 réunions publiques ont été organisées, sur l'ensemble du territoire communautaire, ainsi que des animations à destination des plus jeunes.

L'ensemble des travaux et des réunions étaient disponibles sur le site Internet dédié au Grenelle Local de l'Environnement. De plus, un guide méthodologique, destiné aux collectivités locales désireuses d'associer le développement durable dans leurs actions quotidiennes, se veut être un outil général facilitant la mise en place de Grenelles Locaux de l'Environnement.

Les moyens humains (internes et externes) et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

La Ville de Châlons-en-Champagne et Cités en Champagne ont recruté un collaborateur, chargé d'être le rapporteur général du Grenelle Local et de veiller à l'animation des différents groupes de travail. Le budget global affecté au Grenelle Local s'élève à 30 000 € permettant de financer la création du site internet, l'organisation de plusieurs manifestations à destination du grand public et la communication.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

150 propositions ont été rédigées. Le Conseil municipal de Châlons-en-Champagne et le conseil communautaire ont adopté les orientations générales de l'ensemble de ces fiches, et ont décidé de transmettre ces fiches pour examen aux commissions municipales, en vue d'évaluer les possibilités de mise en œuvre.

La constitution d'un comité de suivi du Grenelle Local de l'Environnement a également été votée. Cette nouvelle instance aura comme mission de faciliter et d'évaluer la mise en place des mesures préconisées par le Grenelle. Le comité de suivi sera composé d'élus de la Ville, ainsi que de personnalités qualifiées qui ont participé aux travaux du Grenelle (notamment parmi les présidents, les vice-présidents, les référents administratifs et les acteurs moteurs des six groupes).

Contact :

Lise Magnier, coordinatrice du Grenelle Local de l'Environnement

tél. : 03.26.69.09.97 courriel : l.magnier@chalons-en-champagne.net